



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
de la Haute-Saône**

**Arrêté préfectoral n° 70-2020-12-31-001 du 31 décembre 2020**

modifiant l'arrêté préfectoral n° 70-2020-05-25-003 du 25 mai 2020 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de la Haute-Saône

**LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône, Madame Fabienne Balussou ;

**VU** la circulaire du 31 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du plan national de maîtrise du sanglier ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 70-2020-05-25-003 du 25 mai 2020 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de la Haute-Saône ;

**VU** la demande de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône du 24 décembre 2020 ;

**VU** les avis des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, recueillis par consultation électronique du 13 au 19 mai 2020 ;

**SUR** la proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le plan de gestion départemental, relatif à la gestion de l'espèce sanglier, présenté par la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône, mentionné à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 25 mai 2020, est modifié ainsi qu'il suit :

**I - Mesures générales : sans changement**

**II - Mesures spécifiques :**

**II 1.1 – attributions à l'UGC «la Basse Vallée de l'Ognon»**

Total : **650** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

**300** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

Préfecture de la Haute-Saône  
BP 429 – 70013 VESOUL Cedex

tél : 03 84 77 70 00 – mél : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)

Site internet : <http://www.haute-saone.gouv.fr>

II 2.1 – attributions à l'UGC «Le Graylois »

Total : **330** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**150** bracelets adulte dont 20 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 3.1 – attributions à l'UGC « Les 5 Massifs »

Total : **1 300** bracelets de transport dont 100 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**620** bracelets adulte dont 20 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 4.1 – attributions à l'UGC «Les 4 Rivières»

Total : **670** bracelets de transport dont 70 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**330** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 5.1 – attributions à l'UGC «La Belle Vaivre»

Total : **680** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**270** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 6.1 – attributions à l'UGC « Les Monts de Gy »

Total : **650** bracelets de transport dont 40 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.  
**280** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 7.1 – attributions à l'UGC «La Tuilerie»

Total : **330** bracelets de transport dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**150** bracelets adulte dont 20 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 8.1 – attributions à l'UGC «Les Quatre Cantons»

Total : **650** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**250** bracelets adulte dont 23 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 9.1 – attributions à l'UGC «Le Centre»

Total : **630** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**200** bracelets adulte dont 20 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 10.1 – attributions à l'UGC «L'Abbaye de Cherlieu»

Total : **850** bracelets de transport dont 53 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**320** bracelets adulte dont 22 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 11.1 – attributions à l'UGC «La Vôge»

Total : **650** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**370** bracelets adulte dont 25 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 12.1 – attributions à l'UGC «Le Pays d'Amance»

Total : **750** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**300** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 13.1 – attributions à l'UGC «L'Ermitage»

Total : **950** bracelets de transport dont 100 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**400** bracelets adulte dont 60 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 14.1 – attributions à l'UGC «Les Grands Bois»

Total : **800** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**350** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 15.1 – attributions à l'UGC «Les Marais de Saulnot»

Total : **780** bracelets de transport dont 70 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**300** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 16.1 – attributions à l'UGC «Les Franches Communes»

Total : **700** bracelets de transport dont 60 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**250** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 17.1 – attributions à l'UGC «Les Sept Chevaux»

Total : **630** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**220** bracelets adulte dont 20 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 18.1 – attributions à l'UGC «La Vallée du Breuchin»

Total : **500** bracelets de transport dont 50 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**220** bracelets adulte dont 20 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

II 19.1 – attributions à l'UGC «Les Mille Étangs»

Total : **330** bracelets de transport dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**160** bracelets adulte dont 20 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

## II 20.1 – attributions à l'UGC «Le Bassin de Champagne»

Total : **900** bracelets de transport dont 100 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve  
**320** bracelets adulte dont 30 seront conservés à la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône et constitueront une réserve.

..... le reste sans changement .....

### **Article 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi pour courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **Article 3 :**

Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, le sous-préfet de Lure, le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône, les directeurs des agences ONF de Vesoul et Nord Franche-Comté, le directeur départemental des finances publiques, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Saône, le directeur départemental de la sécurité publique, le président de la fédération départementale des chasseurs, les présidents des unités de gestion cynégétique concernés, les lieutenants de louveterie, les fonctionnaires ou agents assermentés de l'ONF, les agents techniques de l'environnement et les techniciens de l'environnement, les agents de la fédération départementale des chasseurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le

**31 DEC. 2020**

La Préfète,



**Fabienne BALUSSOU**